



Frais bancaires : le grand ménage

EXCLUSIF. Un rapport remis aujourd'hui à Bercy tacle les grilles tarifaires, onéreuses et opaques, mises en place par les banques. Christine Lagarde nous dévoile ses nouvelles mesures et ce qui changera pour les clients.

L'heure du grand ménage dans le maquis tarifaire des frais bancaires aurait-elle enfin sonné ? Tous les éléments sont réunis en tout cas. Déjà très critiqués par les associations de consommateurs et par la Commission européenne, les tarifs pratiqués au quotidien par les établissements français sont à nouveau épinglés par un rapport commandé par Bercy en mars dernier. Rédigé par un ancien banquier, Georges Pauget, ex-président du Crédit agricole, et Emmanuel Constans, président du Comité consultatif du secteur financier, ce document de 50 pages établit qu'en France, les frais bancaires sont 14,5 % plus élevés qu'en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Belgique, au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas... Christine Lagarde, la ministre des Finances, annonce d'ailleurs qu'un certain nombre de mesures vont être prises afin de rendre les banques plus transparentes (*lire ci-dessous*).

■ **Des crédits plutôt bon marché mais des services au quotidien parfois très onéreux.** A en croire le rapport, les taux d'intérêt pratiqués par les banques françaises en matière de prêt immobilier sont parmi les

plus faibles d'Europe. C'est de cette manière, en effet, que les établissements fidélisent leur clientèle. Le revers de la médaille, indique le document, c'est que « le faible niveau de marge du crédit immobilier est compensé par les revenus de la banque au quotidien ». En clair, les sommes facturées au titre de la mise à disposition de cartes de paiement, les frais de virements ou de prélèvements effectués depuis un compte courant, les frais de tenue de compte (de 4,2 € à 6,2 € par an et par client) et, enfin, les incidents de paiement. « Un consommateur adoptant un profil de consommateur moyen dépenserait environ 13 € par mois pour le paiement de services bancaires, soit 157 € par an », estime le rapport.

■ **Des tarifs opaques et peu lisibles.** « L'information tarifaire demeure trop complexe pour que le consommateur puisse se l'approprier », reconnaît le rapport. Une manière polie de dire que personne n'y comprend rien dans le fouillis des grilles tarifaires. Près des deux tiers des clients des banques se déclarent d'ailleurs insatisfaits de ce manque de transparence. Les forfaits ou « package » sont, à ce titre, souvent

montrés du doigt, le consommateur n'ayant pas « pleinement connaissance du service qu'il achète ». Et pour cause, dans les plaquettes tarifaires, ces offres groupées (un Français sur deux est concerné) sont rarement détaillées... Sur ce point, le rapport estime que des progrès doivent être faits dans la conception de ces produits ainsi que dans leur mode de commercialisation. En clair, les banques doivent s'assurer que leurs clients ont bien compris ce qu'ils achètent.

■ **Un système qui défavorise les plus pauvres.** L'an dernier, les « opérations exceptionnelles » représentaient 14 % des tarifs pratiqués en France, dont 8,7 % correspondaient à des incidents de paiement. C'est plus de deux fois plus que dans la zone euro, précise le rapport. En cause : les fameuses commissions d'intervention prélevées quasi systématiquement par les banques dès lors qu'un incident (rejet de paiement, interdit bancaire, etc.) survient. Le coût mensuel maximum varie entre 130 et 220 € par mois. Le rapport juge que ces sommes sont trop élevées.

OLIVIER BACCUZAT

« Les commissions d'intervention seront réduites de moitié »

CHRISTINE LAGARDE ● ministre de l'Economie

En exclusivité, la ministre de l'Economie nous détaille son plan pour cadrer les pratiques bancaires en matière de frais.

Le rapport que vous aviez commandé sur les tarifs bancaires est rendu public ce matin. Celui-ci soulève une nouvelle fois un manque de transparence. Comment remédier à cette situation ?

CHRISTINE LAGARDE. Les établissements doivent faire un sérieux effort pour rendre leurs conditions tarifaires compréhensibles de tous. Je souhaite qu'à l'avenir chaque banque affiche dans un encadré en tête de sa plaquette tarifaire le prix des dix services les plus souvent utilisés. La liste sera la même pour toutes les banques. Les tarifs les plus courants seront ainsi lisibles et immédiatement comparables.

Quels frais figureront dans cette liste ?

J'ai demandé à l'un des deux auteurs du rapport, Emmanuel Constans, le président du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), de réunir les associations de consommateurs dès lundi prochain afin qu'elles soient pleinement associées au choix des frais devant figurer dans cette liste.

Vous évoquiez la lisibilité des tarifs. Comment les rendre plus simples ?

Je souhaite que les sommaires des conditions tarifaires soient les mêmes d'une banque à une autre.

Les mots employés doivent également être moins compliqués. Les banquiers et les associations se sont mis d'accord sur un glossaire commun. Je veux qu'il soit appliqué avant la fin 2010. Personne ne comprend ce qui se cache derrière le terme « commission d'intervention » ou derrière l'appellation « participation aux frais de traitement non autorisés ».

Quelle autre mesure préconisez-vous ?

Depuis 2008, la loi impose aux banques d'envoyer à leurs clients un récapitulatif des frais qu'ils paient. C'est bien mais c'est insuffisant. Je souhaite que le montant global des frais acquittés soit présenté tous les mois dans les relevés mensuels.

Comment allez-vous contraindre les banques ?

Elles se mettent d'accord avec les associations de consommateurs. En septembre, je réunirai le CCSF (Comité consultatif du secteur financier) afin de recueillir les engagements qu'elles auront pris. A priori, pas besoin de loi. Si cela s'avérait nécessaire, toutefois, des dispositions pourraient être intégrées à la loi de régulation bancaire discutée fin septembre.

Que proposez-vous sur les paquets de services ?

Il faut encourager les offres à la carte, exactement comme pour la téléphonie. Les clients des banques doivent pouvoir choisir les services dont ils ont besoin dans leur forfait. Aujourd'hui, ils paient trop souvent pour des choses qui leur sont inutiles. De

nombreux paquets de service, par exemple, prévoient la possibilité de faire trois chèques de banque par an. Tous les consommateurs n'ont pas l'usage d'autant de chèques de banque.

Et sur les incidents de paiement ?

Je souhaite que les banques proposent dans leur offre standard un paquet sécurité qui aiderait le consommateur à maîtriser ses frais bancaires. D'abord, plutôt qu'un chéquier, ce paquet comprendrait une carte de paiement antidépassement lui interdisant de dépenser plus que ce dont il dispose. 8,5 millions de cartes de ce type sont déjà en circulation. Comme de plus en plus de gens sont prélevés sur leurs comptes pour payer leurs factures d'eau, de gaz ou d'électricité, cette offre sécurité doit aussi prévoir un plafonnement du montant et du nombre des commissions d'intervention qu'une banque fait payer en cas d'incident de paiement. Celles-ci ne devraient pas dépasser 5 € ou être réduites de 50 % par rapport à la situation actuelle.

Le chéquier doit-il disparaître ?

Non, comme il doit rester gratuit. En revanche, je partage la proposition du rapport selon laquelle les banques devraient créer un nouveau « virement de proximité » qui permettrait de faire des virements à ses proches, à EDF ou GDF depuis un distributeur de billets ou un téléphone portable.

PROPOS RECUEILLIS PAR
O.B.

Aujourd'hui en France

08.07.2010



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE (PARIS XII^e), NIER. Le rapport demandé par Christine Lagarde sera rendu public aujourd'hui. Il aboutira à des mesures pour rendre les banques plus transparentes. (L.P./ALAIN ANBOIROUX.)